

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le CM s'est réuni le 23 mars dernier et a examiné les points suivants :

- **Assainissement : compte administratif 2023**

***Section de fonctionnement :***

Dépenses : 33 285,28€ - Recettes : 14 225,93€  
soit un déficit de fonctionnement de 19 059,35€.

A noter que 2 années de redevance ont été perçues sur ce compte administratif suite à un problème de paramétrage des factures correspondantes qui avaient été rejetées par la Trésorerie.

***Section investissement :***

Dépenses : 8 735€ - Recettes : 123 444,06€  
soit un excédent de la section d'investissement de 114 709,06€.  
Clôture de l'exercice avec un excédent global est de 86 359,71€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2023.

- **Assainissement : budget 2024**

Section d'exploitation (fonctionnement) : 56 204,35€  
Section investissement : 141 594,06€

Les dépenses prévues concernent certains travaux envisagés sur la station, l'achat d'un véhicule et d'une épareuse.

A noter que le budget global de l'assainissement va être transféré à la communauté de communes Dômes Sancy Artense en 2026. Les acquisitions effectuées en investissement sur le budget 2024 pourront être rétrocédées à la commune sur le budget général en 2025.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget assainissement présenté pour 2024.

- **Tarif de la redevance d'assainissement**

A partir de 2026, lorsque la communauté de communes Dômes Sancy Artense prendra la compétence de l'assainissement collectif, elle sera dans l'obligation d'harmoniser les tarifs de la redevance d'assainissement des 27 communes de son territoire.

En effet, actuellement, ces tarifs (abonnement + compteur) sont très différents d'une commune à l'autre, exemple : 2,40€ le m<sup>3</sup> à La Tour d'Auvergne et 0,73€ à Cros ; ceci s'explique selon le nombre de compteurs : les communes qui ont un nombre important de compteurs peuvent équilibrer leur budget ce qui n'est pas le cas pour Cros où avec 49 compteurs, la redevance serait trop élevée (choix de la municipalité).

Afin d'anticiper cette harmonisation, M. le Maire propose une augmentation de 10%, soit l'abonnement actuel à 33€ qui passerait à 37€ et la redevance de 0,40€ à 0,45€.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition pour 2024.

- **Vote des taux des taxes directes locales**

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux actuels de la part communale, mais explique que notamment pour la taxe foncière du bâti, la loi de finances a fortement augmenté les bases compte tenu de l'inflation, bases que les collectivités ont l'obligation d'appliquer.

Les taux sont maintenus comme suit :

Taxe foncière bâtie : 33,39%

Taxe foncière non bâtie : 52,75%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,21%

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

- **Convention avec le Département pour le déneigement**

Il s'agit d'une convention d'1 an renouvelable par tacite reconduction dans laquelle le Conseil Départemental autorise la commune à baisser la lame de déneigement lorsqu'elle déneige sa voirie communale en passant sur la voirie départementale. Le cas se pose surtout pour la route de Saint Donat pour aller déneiger Fouillat. Cela permet à la commune d'être couverte en cas de problème.

Le CM, avec 6 voix pour et 2 voix contre, donne son accord pour signer cette convention.

- **Demandes de subventions**

- ***Demande de La Tour d'Auvergne pour le concours départemental de la race Salers le 31 août 2024***

Après débat, le CM, avec 5 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour accorder une participation de 300€ avec le choix du financement d'une cloche n°10 avec nom sur la boucle, annonce micro et invitation à la remise des récompenses.

- ***Demande de l'APE de Lanobre***

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour reconduire la subvention de 50€ par enfant (2 enfants de Cros sont concernés).

- ***Demande d'une association sportive de Mauriac***

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis défavorable.

- ***Demande de l'Aventurine pour la semaine de la parentalité***

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour accorder une subvention de 350€ avec versement à l'association Aventurine ayant son siège social à Cros.

- ***Demande d'adhésion à l'association nationale des élus de montagne***

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis défavorable.

- **Voirie de Fouillat**

Dans le cadre de la réfection de la route de Fouillat, Éric Lemonnier s'était engagé à participer financièrement étant donné qu'une partie de la voirie avait été détériorée du fait des travaux pour réaliser les chalets Lacustres de Roudeix et leurs accès. La route est maintenant réparée et le reste à charge pour la commune est de 33 000€.

La municipalité a donc proposé à Éric Lemonnier de participer à hauteur du tiers, soit 11 000€.

Ce dernier refuse, considérant qu'il a payé sa part en fournissant un camion avec chauffeur et le sable à l'entreprise qui a réalisé la route.

Or, la commune ne peut rien facturer à l'entreprise, Éric Lemonnier doit respecter son engagement financier vis-à-vis de la mairie et rien ne l'empêche de se faire rembourser par l'entreprise.

Après débat, le CM décide d'adresser un courrier à Éric Lemonnier pour lui demander les raisons pour lesquelles il s'oppose à l'application de la délibération du 26 juin 2021 qui prévoit sa participation financière.

Ce problème doit être réglé le plus rapidement possible.

- **Décision concernant le gîte « Compostelle »**

La commune doit décider si elle souhaite aménager un appartement en gîte d'étape et ainsi être « fléchée » sur le guide des chemins de Compostelle « Orcival/Rocamadour » ou laisser faire le privé avec déjà 4 intentions de haltes familiales et une entreprise de conciergerie (covoiturage, bagagiste, ...)

Après un long débat, M. le Maire demande à Alain Lénaud de prévoir pour le prochain CM des éléments chiffrés sur le projet global : aménagement d'un appartement communal et externalisation de la logistique pour son fonctionnement.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un accord de principe sous réserve des éléments chiffrés qui permettront de prendre une décision définitive.

- **Questions diverses**

- ***Société Léon Grosse pour l'entrée de bourg***

Cette société a été reçue pour étudier la réalisation d'ombrières sur l'entrée du bourg sud, sur la station d'épuration ainsi que sur le toit de la salle des fêtes. Elle doit donner une réponse d'ici 15 jours, à voir ensuite si c'est la société, la SCIC ou la commune qui portera le projet.

- ***Visioconférence avec les services de l'Etat***

Il avait été envisagé de proposer aux services de l'Etat (à la DDETS), un appartement pour les personnes victimes de violences intrafamiliales mais ces derniers viennent de confirmer qu'aucune aide de l'Etat n'est prévue pour son aménagement. Le projet est donc abandonné.

- ***Reprise des concessions au cimetière***

La procédure en cours se termine en juin 2024 et la reprise des 10 tombes concernées pourra être effective (le stockage des objets et entourages sera fait vers le local communal). Un ossuaire devra être créé.

- ***Cartes sous le point d'information touristique***

En lien avec l'office du tourisme, la mairie a reçu les cartes à vérifier et à positionner sur le panneau d'affichage du point d'information touristique.

- ***Panneaux des entrées de bourg***

La communauté de communes Dômes Sancy Artense va fournir les panneaux Relais Informations Services et les totems qui seront posés aux entrées de bourg. Cette nouvelle signalétique est destinée à harmoniser les informations touristiques pour les 27 communes.

- ***Informations diverses***

Les 4 chemins de randonnée sont nettoyés, il reste à faire la section la Tartière/Chavignier pour le prochain festival Voix et Patrimoines.

Également, dans les travaux en cours, il y a les entourages de poubelles à poursuivre, la plateforme de broyage à aménager : à la demande du SMCTOM, un fossé sera fait avec la minipelle avec une entrée de 5 mètres fermée par une chaîne.

Le site internet de la commune a été mis à jour.

Rappel : les élections européennes se dérouleront le 9 juin.

Le prochain CM est fixé le vendredi 12 avril à 20h en présence du Département.